

Délibération DEL-B-2023-099

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 NOVEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (24) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN

Pouvoirs (1) : Claire PAULIC pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU

Absents (2) : Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 22-11-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LAGOGUEE

CULTURE

Conservatoire de musique - Enseignement Artistique : demande de subvention de fonctionnement 2024 au Conseil Départemental

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du bureau communautaire ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président.

Il s'agit de solliciter auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres une subvention de fonctionnement pour le Conservatoire de Musique, sachant que :

le Conservatoire de Musique de l'Agglo2B,

- compte 738 élèves en musique uniquement, dont 545 sont âgés de moins de 18 ans,
- l'enseignement est décentralisé sur 6 sites au plus près des habitants du territoire (Argentonnay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre, et Nueil-Les-Aubiers),
- assure une présence d'Education musicale en milieu scolaire à hauteur de 1200 heures sur l'année scolaire et anime 4 Orchestres à l'Ecole dans les écoles du Bocage (Ecole Duguesclin de Bressuire, Ernest Pérochon de Cerizay, Ecole Violine de Clessé et Ecole du Moulin de L'Absie),

- intervient auprès de publics larges : sensibilisation des tout-petits, personnes âgées en partenariat avec les EHPAD, personnes en situation de handicap,
- sa saison musicale de qualité irrigue l'ensemble du territoire et se construit en partenariat avec nombreux acteurs locaux.

Une subvention d'un montant de 34 000 € est demandée au Département au titre du dispositif d'aide aux enseignements artistiques pour l'année 2024.

Le bureau communautaire est invité à :

- **approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour un montant de 34 000 € ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **30 NOV. 2023**

Notifié ou publié le **30 NOV. 2023**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

